



Assistance à la personne en établissement et à domicile

(DEP 5358)

Durée totale:
870 heures



DEP

Le programme d'études professionnelles prépare à l'exercice de la profession de préposés aux bénéficiaires et d'aides familiales dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Objectif de la formation

La formation professionnelle en Assistance à la personne en établissement et à domicile ouvre sur deux métiers: Les préposé(e)aux bénéficiaires donnent des soins d'hygiène aux patients (donner le bain, habiller, raser, etc.) et les accompagnent dans leur routine quotidienne. Ils aident les personnes âgées, les malades et les personnes handicapées dans leurs déplacements quotidiens, distribuent les repas, font les lits et veillent à la propreté des chambres. En milieu hospitalier ou en résidence de soins de longue durée. C'est un métier essentiel et valorisant qui nécessite une bonne forme physique, de la patience et de l'écoute. Un emploi à titre de préposé aux bénéficiaires exige du dévouement, un bon jugement et la capacité à faire preuve d'initiative.

Les aides de maintien à domicile, souvent appelées aides familiales résidentielles, donnent des soins d'assistance (repas, ménage) pour le maintien des personnes à domicile. Elles aident et accompagnent les gens en perte d'autonomie dans les activités quotidiennes (se lever, se nourrir, se laver, etc.) et socialisent avec eux. C'est un métier essentiel et valorisant qui nécessite une bonne forme physique, de la patience et de l'écoute. Un emploi comme aide de maintien à domicile exige du dévouement, un bon jugement et la capacité à faire preuve d'initiative.

Compétences spécifiques au programme

- Profession et formation - 30h
- Relation aidante - 60h
- Approches relationnelles - 60h
- Besoins de la clientèle atteinte de maladies et d'incapacités physiques - 60h
- Situations de la vie courante - 75h
- Prévention des infections et de la contamination - 30h
- Soins liés aux activités de la vie quotidienne - 120h
- Situations à risque - 30h
- Interventions à domicile ou en milieu de vie substitut - 105h
- Réalités familiales, sociales et culturelles - 60h
- Soins de fin de vie - 30h
- Médicaments et soins invasifs d'assistance - 45h
- Soins liés à la réalité clinique de la clientèle - 60h
- Premiers secours - 30h
- Interventions liées aux soins d'assistance de courte durée - 75h



1001, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 1L3
Contactez-nous: +1 514 532 1098 Poste: 507 ou 515
www.collegecanada.com | info@collegecanada.com

Nous nous engageons
pour votre avenir, allez-y!



Conditions d'admission

Pour être admis au programme d'études Assistance à la personne en établissement et à domicile, il faut satisfaire à l'une des conditions suivantes:

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 3e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études

établis par le ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général (TDG) ainsi que le cours de langue d'enseignement FRA 3103-1, FRA 3104-01 et FRA 3105-1, ou des apprentissages reconnus équivalents.



DEP

Lieux de travail

- Centre d'accueil
- Centres de réadaptation pour handicapés physiques
- Centre d'hébergement de soins longue durée (CHSLD)
- Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés
- Centre local de services communautaires (CLSC)
- Institut psychiatrique
- Résidence de type intermédiaire
- Résidence privée
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDITED)
- Organisme communautaire

